**Au nom de quoi le gouvernement peut-il dissoudre des groupes ultra ?**

Plusieurs responsables politiques ont appelé à la dissolution de groupes d'extrême droite à la suite de l'agression d'un jeune militant antifasciste à Paris. Le point sur les possibilités, les précédents et les hypothèses.

Le Monde.fr | 06.06.2013 à 16h23 • Mis à jour le 06.06.2013 à 16h43 | Par Manon Rescan et [Nicolas Chapuis](http://www.lemonde.fr/journaliste/nicolas-chapuis/)

**A la suite de l'agression par des skinheads d'un jeune militant antifasciste à** [**Paris**](http://www.lemonde.fr/paris/) **– laissé en état de mort cérébrale –, plusieurs responsables politiques** [**ont appelé à la dissolution de groupes d'extrême droite**](http://www.lemonde.fr/societe/article/2013/06/06/multiplication-des-appels-a-dissoudre-les-groupes-ultras_3425338_3224.html)**. Interrogé sur la possibilité d'**[**interdire**](http://conjugaison.lemonde.fr/conjugaison/troisieme-groupe/interdire/) **ces mouvements, le ministre de l'éducation, Vincent Peillon, a répondu :**

*"Si ce sont des groupes qui mettent la vie des gens en danger, bien entendu, il n'y a pas d'hésitation à* [*avoir*](http://conjugaison.lemonde.fr/conjugaison/auxiliaire/avoir/)*. Il n'y a rien de plus précieux qu'une vie humaine, et donc, je souhaite qu'on retrouve très rapidement ceux qui ont commis cet acte irréparable, inqualifiable, scandaleux, et que l'on voie – c'est je crois l'idée du ministre de l'intérieur, comment on peut* [*empêcher*](http://conjugaison.lemonde.fr/conjugaison/premier-groupe/emp%C3%AAcher/) *ces groupes extrémistes de* [*sévir*](http://conjugaison.lemonde.fr/conjugaison/deuxieme-groupe/s%C3%A9vir/)*. Cela fait un moment qu'il y a des agressions intolérables et un* [*climat*](http://www.lemonde.fr/climat/) *intolérable, et donc il faut que cela cesse."*

De son côté, [Manuel Valls](http://www.lemonde.fr/manuel-valls/) a exprimé sa *"totale détermination à* [*éradiquer*](http://conjugaison.lemonde.fr/conjugaison/premier-groupe/%C3%A9radiquer/) *cette violence qui porte la marque de l'extrême droite."* Le ministre de l'intérieur n'a pas indiqué si la dissolution de certains mouvements faisait partie des possibilités. [Une hypothèse que n'a pas non plus évoqué François Hollande, qui a réagi depuis le Japon à l'agression.](http://www.lemonde.fr/politique/article/2013/06/06/hollande-toutes-les-conclusions-devront-etre-tirees-apres-l-agression-de-clement-meric_3425515_823448.html)

* **Quels mouvements peuvent** [**être**](http://conjugaison.lemonde.fr/conjugaison/auxiliaire/%C3%AAtre/) **dissous ?**

Le conseil des ministres peut, par décret, [décider](http://conjugaison.lemonde.fr/conjugaison/premier-groupe/d%C3%A9cider/) de la dissolution de certains mouvements au nom de l'article L212-1 du code de la sécurité intérieure. Le texte est issu de la loi du 10 janvier 1936 sur les groupes de combat et les milices privées. Il vise les groupes [arm](http://www.lemonde.fr/arm/)és ou paramilitaires, les groupes terroristes, mais prévoit aussi la pénalisation des incitations à la discrimination, à la haine et à la violence.

Il existe différents motifs pouvant [entraîner](http://conjugaison.lemonde.fr/conjugaison/premier-groupe/entra%C3%AEner/) la dissolution. Sont visés notamment les groupes :

1. *"Qui présentent, par leur forme et leur organisation militaires, le caractère de groupes de combat ou de milices privées."*
2. *"Qui ont pour but de* [*porter*](http://conjugaison.lemonde.fr/conjugaison/premier-groupe/porter/) *atteinte à l'intégrité du territoire national ou d'*[*attenter*](http://conjugaison.lemonde.fr/conjugaison/premier-groupe/attenter/) *par la force à la forme républicaine du gouvernement."*
3. *"Dont l'activité tend à* [*faire*](http://conjugaison.lemonde.fr/conjugaison/troisieme-groupe/faire/) *échec aux mesures concernant le rétablissement de la légalité républicaine."*
4. *"Qui, soit provoquent à la discrimination, à la haine ou à la violence envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, soit propagent des* [*idées*](http://www.lemonde.fr/idees/) *ou théories tendant à* [*justifier*](http://conjugaison.lemonde.fr/conjugaison/premier-groupe/justifier/) *ou* [*encourager*](http://conjugaison.lemonde.fr/conjugaison/premier-groupe/encourager/) *cette discrimination, cette haine ou cette violence."*

Le fait de [participer](http://conjugaison.lemonde.fr/conjugaison/premier-groupe/participer/) à un *"groupe de combat"* est puni par la loi d'une peine pouvant [aller](http://conjugaison.lemonde.fr/conjugaison/troisieme-groupe/aller/) jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende. Même sanction pour les membres de groupes dissous qui chercheraient à se [reconstituer](http://conjugaison.lemonde.fr/conjugaison/premier-groupe/reconstituer/).

* **Quel type d'organisation a déjà été interdit ?**

Extrême droite, extrême gauche, groupes indépendantistes... Un peu moins de cent groupes ont été dissous depuis le vote de la loi originelle sur les milices privées en 1936. Parmi les plus connus, l'Action française, en 1936, l'un des groupes à l'origine des émeutes de 1934, mais aussi le FLN en 1957, l'OAS en 1961, ainsi que des mouvements indépendantistes corses et bretons.

Plus récemment, les interdictions ont porté sur des groupes néonazis ou à caractère antisémite. Dernier en date, le mouvement issu du fondamentalisme islamique Forsan Alizza, dissous par Claude Guéant en janvier 2012. Mais ces dissolutions sont de plus en plus rares : ces vingt dernières années, seule une dizaine de groupes ont été interdits.

* **Peut-on** [**dissoudre**](http://conjugaison.lemonde.fr/conjugaison/troisieme-groupe/dissoudre/) **autre chose que des associations ou des partis politiques ?**

Avant d'[envisager](http://conjugaison.lemonde.fr/conjugaison/premier-groupe/envisager/) la dissolution, il faut d'abord [identifier](http://conjugaison.lemonde.fr/conjugaison/premier-groupe/identifier/) quels groupes ou associations sont impliqués dans cette affaire. L'incertitude plane encore sur l'identité des agresseurs de Clément Méric. Si dans un premier temps, un élu du Parti de gauche a mis en cause les Jeunesses nationalistes révolutionnaires (JNR), aucune preuve de leur implication n'a pour l'instant été apportée. Leur fondateur, Serge Ayoub, nie par ailleurs que des membres de son groupe soient à l'origine de ces faits.

Si les agresseurs appartiennent à une mouvance qui ne constitue ni une association ni une organisation [politique](http://www.lemonde.fr/politique/) déposée, avec des statuts officiels, la loi prévoit la possibilité d'interdire des *"groupements de fait"*, des groupes qui existent par leurs actions.

Dès lors, si le mouvement est interdit, tout rassemblement ou toute communication de ce mouvement est pénalement répréhensible, ses membres peuvent être poursuivis comme l'ont par exemple été ceux d'Action directe, organisation dissoute en 1982 et dont les activités ont continué dans la clandestinité jusqu'en 1987.

* **Le gouvernement y a-t-il vraiment intérêt ?**

Dissoudre une organisation, c'est [courir](http://conjugaison.lemonde.fr/conjugaison/troisieme-groupe/courir/) le risque de la faire [entrer](http://conjugaison.lemonde.fr/conjugaison/premier-groupe/entrer/) dans la clandestinité et donc, pour l'Etat, l'obligation de [déployer](http://conjugaison.lemonde.fr/conjugaison/premier-groupe/d%C3%A9ployer/) les services de renseignement nécessaires pour la [surveiller](http://conjugaison.lemonde.fr/conjugaison/premier-groupe/surveiller/)... Au risque de [perdre](http://conjugaison.lemonde.fr/conjugaison/troisieme-groupe/perdre/) sa trace, et donc un contrôle sur ses activités.

Les interdictions se font d'ailleurs de plus en plus rares. En octobre, le gouvernement a refusé de dissoudre le mouvement Génération identitaire après son action sur le chantier de la mosquée de Poitiers. Si trois militants avaient été mis en examen pour *"provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence"* et avaient poussé des hommes politiques et des associations à [demander](http://conjugaison.lemonde.fr/conjugaison/premier-groupe/demander/) sa dissolution, le gouvernement y avait finalement renoncé, considérant que leur action non [armée](http://www.lemonde.fr/armee/) ne constituait pas une atteinte à l'intégrité de l'Etat.

Plus récemment encore, le ministre de l'intérieur, Manuel Valls, avait également fait [savoir](http://conjugaison.lemonde.fr/conjugaison/troisieme-groupe/savoir/), fin mai, qu'il *"étudiait"* la possibilité d'interdire le Printemps français, une nébuleuse qui regroupe les opposants les plus radicaux au mariage homosexuel... sans [donner](http://conjugaison.lemonde.fr/conjugaison/premier-groupe/donner/) suite jusque-là.

Bien que l'exécutif se soit montré très prudent, ces dernières années, avant de [prononcer](http://conjugaison.lemonde.fr/conjugaison/premier-groupe/prononcer/) des dissolutions, si l'agression de Clément Méric s'avérait être un assassinat, celle-ci pourrait [constituer](http://conjugaison.lemonde.fr/conjugaison/premier-groupe/constituer/) un symbole fort pouvant [inciter](http://conjugaison.lemonde.fr/conjugaison/premier-groupe/inciter/) l'Etat à [agir](http://conjugaison.lemonde.fr/conjugaison/deuxieme-groupe/agir/).